**La promotion et la protection des droits de l’homme dans le contexte des réunions pacifiques: mise en œuvre de la résolution 25/38 du Conseil des Droits de l’homme.**

**Questionnaire**

**A. DETAILS DU REPONDANT**

*Veuillez noter que le remplissage des informations suivantes est optionnel.*

Nom du contact:

Adresse postale et email:

*Le répondant complète le questionnaire pour le compte de :*

|  |  |
| --- | --- |
| L’Etat (Veuillez indiquer quel est l’Etat en question et en quelle capacité) |  |
| Une INDH (Veuillez indiquer quelle INDH) |  |
| Une ONG (Veuillez indiquer quelle ONG) |  |
| Soi-même, en tant que professionnel (Veuillez indiquer votre nom) |  |
| Autre partie prenante (Veuillez préciser) |  |

**B. INSTRUCTIONS**

Le questionnaire est divisé en trois parties. **La première partie** est une section générale sur la législation (et toutes les politiques ou procédures pertinentes) et les institutions nationales des droits de l'homme. **La deuxième partie** contient des questions / problèmes spécifiques concernant toutes les questions qui peuvent surgir avant, pendant et après une réunion pacifique. **La** **troisième partie** fournit une occasion pour le répondant de soulever n’importe quel aspect pertinent concernant les réunions pacifiques auprès les rapporteurs spéciaux.

Les Rapporteurs Spéciaux soulignent l'importance de la contribution des intervenants sur ces questions, et les remercient de leur temps et des efforts entrepris par les répondants à cet égard. Les Rapporteurs Spéciaux reconnaissent que le répondant peut ne pas être en mesure de répondre à toutes les questions contenues dans le présent questionnaire. Dans ce cas, veuillez répondre à autant de questions que possible. Veuillez s’il vous plaît également envoyer tout matériel de lecture en votre possession que vous estimez pertinent pour les Rapporteurs Spéciaux.

*En répondant aux questions suivantes, veuillez s’il vous plaît vous référer à des pratiques pertinentes, régionales et nationales (à la fois nationales et locales). Veuillez également fournir des exemples de bonnes pratiques ainsi que d’obstacles rencontrés dans la gestion pratique des réunions.*

**PARTIE 1**

**Législation et Institutions pertinentes**

*Lorsque des copies de directives pertinentes, d’ordres / ou politiques (et similaire) sont disponibles, veuillez informer les Rapporteurs Spéciaux si ces documents doivent rester confidentiels. Certaines lois nationales des États sont déjà accessibles sur le site* [*www.use-of-force.info*](http://www.use-of-force.info)*, veuillez indiquent si les lois contenues sur ce site sont toujours d'actualité.*

1. Veuillez fournir des copies de toutes les lois, règlements, directives, protocoles et politiques (les projets de loi ainsi que les lois promulguées), ainsi que toutes autres règles juridiques applicables, y compris les décisions judiciaires qui se rapportent aux domaines énumérés ci-dessous. Veuillez indiquer également le pays / région où s’applique la législation.

- Le droit à la liberté de réunion pacifique (y compris la protection du droit à la liberté de réunion, autorisation / notification, interdictions et limitations).

- Planification des réunions, évaluation des risques, communications et services d’ordre.

- La contrôle des réunions (qui peut inclure mais n’est pas limité à la réglementation et à la surveillance des opérations, ainsi que l'équipement délivré et utilisé).

- La formation des responsables de l'application des lois (liés aux réunions).

- Les lois régissant l'utilisation de la force en cas de rassemblement, l’arrestation et les pratiques de fouille, les arrestations, les opérations de contre-terrorisme, dans le maintien de l'ordre public, ou des intérêts de la sécurité nationale, et pour la protection de l'Etat / propriété publique / privée.

- La collecte, la conservation et l'utilisation des renseignements avant, pendant et après les réunions.

- La responsabilité des responsables de l'application des lois ainsi que les procédures d'enquête possibles qui peuvent être engagées (y compris les procédures internes et externes et les organismes indépendants).

- Le rôle des institutions nationales des droits de l'homme par rapport aux réunions (durant toutes les phases d'une réunion - avant, pendant et après).

* 1. Veuillez fournir des copies de toutes les lois, règlements, directives, protocoles et politiques qui d’une manière significative, impactent les droits de réunion / manifestation dans votre pays (cela peut inclure la législation antiterroriste, la législation relative aux espaces publics, les manifestations sportives, etc.).

**PARTIE 2**

**Avant une réunion**

***Notification / autorisation des réunions publiques***

1. Est-ce que la loi de votre pays fixe explicitement une présomption en faveur de la tenue de réunions pacifiques (ce qui signifie que toute personne doit jouir de la liberté de réunion pacifique, autant que possible, sans régulation) ? Où se situe cette disposition dans votre législation (la Constitution, etc.) ?
2. Veuillez décrire le processus pour notifier / obtenir l’autorisation de la tenue d’une réunion publique dans votre pays (y compris les décideurs concernés, les délais, les processus internes par lequel une décision est prise, les processus d'appel, etc.), et comment ces processus fonctionnent-ils dans la pratique.
3. Veuillez décrire les conséquences, le cas échéant, si les organisateurs de manifestation n’avisent par les autorités. Par exemples, les conséquences peuvent inclure la dissolution automatique de la réunion ou des sanctions contre les organisateurs et les participants (telles que des amendes ou des peines d’emprisonnement).

***Interdictions et Limitations***

1. Veuillez énumérer et décrire les motifs pour lesquels les autorités peuvent interdire ou restreindre une réunion, et indiquer si les restrictions doivent être conformes aux principes de nécessité, de proportionnalité et qui être motivées un intérêt légitime.
2. Veuillez décrire si, et comment, les recours de droit privé (comme les injonctions) sont utilisés pour limiter les droits de réunion, en fournissant des exemples concrets si possible.

***Application de la loi***

1. Quel organe des représentants de l’ordre à l’autorité (primaire) pour réguler les assemblées ? Y at-il une unité de police spécialisée formée au contrôle de la foule ou de l'ordre public ?
2. Veuillez décrire la formation du personnel de l’organe d’application de la loi, y compris les thèmes abordés (y compris une formation spécialisée sur l'utilisation des armes à feu, et sur l'impact potentiel des différentes armes - y compris s’agissant des armes ‘moins létales’), et décrivez :

8.1. Les obstacles rencontrés pour s’assurer que les responsables de l'application des lois sont sélectionnés et formés adéquatement avant de contrôler les rassemblements ;

8.2. Les leçons retenues à cet égard.

***Pré-planification***

1. Veuillez décrire:
   1. Tous les processus de planification opérationnelle que les agents d'application de la loi sont tenus d'entreprendre avant de faciliter ou de surveiller une réunion, et les mesures ou politiques spécifiques en place pour assurer la préparation de la police afin de répondre adéquatement aux protestations (cela peut inclure une police de liaison; stratégies de communication entre les manifestants, la police et les autorités locales, etc.) ;
   2. Si des organisateurs de la manifestation, en coordination avec les représentants de la loi, sont nécessaires pour planifier les mesures de sécurité publique qui seront mises en place avant la réunion (y compris l'utilisation de stewards).

**Pendant la réunion**

***Procédures opérationnelles***

1. Veuillez expliquer la(les) structure (s) de commande générale mise en place pour surveiller les manifestations, et s’il est de pratique générale qu'il existe un point de contact désigné au sein de l'organisme d'application de la loi et les organisateurs de la réunion et les membres peuvent communiquer avant, pendant et après le rassemblement.
2. Veuillez fournir des exemples de stratégies qui ont été mises en œuvre pour assurer une bonne communication entre les dirigeants du rassemblement, les membres responsables de l'application des lois et les autorités locales, et les obstacles rencontrés pour assurer cette communication.

***Manifestations spontanées, simultanées et les contre-manifestations***

1. Veuillez s’il vous plaît:
   1. Décrire toutes les lois et / ou réglementations qui (i) renvoie à des manifestations spontanées ou à des contre-manifestations et (ii) indiquer si, ces manifestations sont facilitées et protégées par l'application de la loi ;
   2. Indiquer les obstacles rencontrés par les responsables de l'application des lois ; le cas échéant, lors de la mise en œuvre des lois permettant ce type de rassemblement ;
   3. Indiquer les leçons apprises au cours de la gestion des manifestations spontanées, simultanées ou les contre-manifestations.

***Usage de la force***

1. Veuillez indiquer le moment où ceux chargés de l'application de la loi peuvent, en vertu des lois ou des politiques nationales, utiliser la force pour disperser des rassemblements. Existe-t-il des exigences spécifiques liées aux principes de nécessité et de proportionnalité? La pratique sur le terrain est-elle en conformité avec le droit ou la politique relative à l'usage de la force? Veuillez indiquer également le niveau de la force et des armes autorisé (y compris si une distinction est faite entre un fusil / pistolet / revolver et armes automatiques et semi-automatiques) en toutes circonstances, par exemple en cas de manifestation illégale, de rassemblement non-violent, etc.
2. Veuillez décrire si la loi exige la mise en œuvre d’(i) un système d'enregistrement et de contrôle des munitions, et d’(ii) un système de dossiers de communication pour suivre les ordres opérationnels et les responsables des ordres. Veuillez également indiquer si ces systèmes sont mis en œuvre dans la pratique.

***Armes à feu***

1. Veuillez décrire les motifs, prévues par la loi, permettant l’utilisation par la police des armes à feu dans le cadre des manifestations pacifiques (y compris si la loi ou des politiques interdisent les tirs indiscriminés dans un rassemblement), et si cela est observé dans la pratique ; et veuillez décrire les différentes étapes que tous responsables de l'application des lois doivent prendre avant de décharger les armes à feu, y compris l'identification et la mise en garde / avertissement, etc.

***Encerclement***

1. Veuillez décrire toutes les mesures et / ou toutes les réformes législatives ou institutionnelles qui interdisent / réglementent l'utilisation de la méthode de l’encerclement.

***Réglementation et surveillance des opérations de maintien de l'ordre***

1. Veuillez décrire les mesures, en droit et autres, qui permettent la régulation et la surveillance des opérations de maintien de l'ordre (y compris par la société civile, les médias et l'utilisation des médias sociaux). Existe-t-il, le cas échéant, des restrictions, placées sur ceux-ci? Veuillez fournir des exemples.

***Équipement et logistique des opérations de maintien de l'ordre***

1. Veuillez indiquer si les représentants de la loi ont:

18.1 Les équipements de travail défensifs tels que des boucliers, casques, gilets pare-balles et des moyens de transport pare-balles ;

18.2 Une gamme d'instruments adéquats afin d'opter pour l’arme la plus proportionnelle et la moins intrusive, afin d’atteindre un objectif de maintien de l'ordre légal et qui, le cas échéant, peut évoluer si nécessaire.

***Mesures préventives, y compris les arrestations***

1. Veuillez décrire les protocoles existants, et la manière dont ces protocoles sont appliqués dans la pratique, par les représentants des lois sur :
   1. Les circonstances appropriées en vertu de laquelle une personne peut être arrêtée lors d'une réunion, ainsi que l'utilisation de la force permise et légitime;
   2. D'autres mesures préventives, telles que des avertissements verbaux, l’arrestation et la fouille.

***Les activités de renseignements***

1. Veuillez décrire si, et comment, les manifestants sont soumis à des mesures de renseignement (au moyen, par exemple, d’arrestations, d’encerclement, d’opérations de maintien de l'ordre en civil, et la surveillance, y compris des technologies de communication de l'information), et comment cette information est stockée et utilisée. Veuillez-vous référer à des lois, des règlements, des politiques ou des protocoles régissant les activités de renseignements.

***Strategies de désescalade***

1. Veuillez décrire les méthodes, comme par exemple la négociation ou le dialogue, de médiation qui peuvent-être utilisées par les représentants de la loi dans une tentative de désamorcer les conflits au cours d'une réunion. Veuillez donner un exemple concret d'une telle pratique.

**Après une réunion**

1. Dans quelle mesure (le cas échéant) les organisateurs / organisateurs sont tenus légalement responsable de tout dommage qui peuvent se produire lors d'une assemblée, ou des frais liés à la conduite d'un rassemblement (telles que l'assainissement, les services médicaux et les coûts de nettoyage) ?
2. Décrire la pratique concernant l'arrestation et la détention de manifestants, y compris les bonnes pratiques, ou les défis spécifiques rencontrés. Dans le cas où des accusations criminelles sont portées contre des manifestants, veuillez expliquer en vertu de quelle loi le crime est défini.
3. Veuillez décrire:
   1. Le processus par lequel les victimes de violations des droits de l'homme et les abus qui se sont produits dans le cadre des réunions / manifestations peuvent obtenir réparation ;
   2. Des exemples de bonnes pratiques en vue de faciliter l'accès à la réparation pour les victimes ;
   3. Les obstacles que les victimes ont rencontrés dans leur accès aux voies de recours.

***Procédures de déclaration / d’enregistrement***

1. Veuillez décrire:
   1. Les procédures de déclaration / d'enregistrement qui s’appliquent à l'utilisation de la force ou d'armes à feu responsables de l'application des lois lors des réunions, y compris si les fonctionnaires sont tenus de conserver une trace écrite de la force utilisée (y compris les armes déployées), et si les fonctionnaires sont tenus de signaler les incidents de recours à la force et / ou l’utilisation des armes à feu à leurs supérieurs ou un organisme de surveillance ;
   2. La manière par laquelle ces procédures de déclaration / enregistrement sont suivies dans la pratique ;
   3. La législation et / ou règlements prévoyant des sanctions disciplinaires prises contre ceux qui n’ont pas suivis correctement les procédures de déclaration / enregistrement.

***Responsabilité***

1. Veuillez expliquer le processus d’enquête sur les allégations de violations commises par la police et autres fonctionnaires de l'Etat lors de réunions ; y compris les lois qui criminalisent l'usage arbitraire ou abusif de la force et des armes à feu par les représentants de la loi lors de la surveillance des réunions, et comment ces lois sont mises en œuvre.
2. Veuillez décrire la responsabilité juridique des officiers supérieurs pour l'utilisation de la force / armes à feu, étant responsables de l'application de la loi sous leur commandement.

***Mécanismes de contrôle externe / indépendants***

1. Veuillez décrire les mécanismes qui assurent une surveillance dans le cas où il est allégué qu'une personne a été blessée ou tuée par un représentant de la loi dans le contexte d'un rassemblement.

**PARTIE 3**

**Questions générales**

1. Veuillez fournir des informations au sujet des éléments suivants, concernant les différentes phases d’une réunion, avant, pendant et après une réunion :
   1. des exemples de bonnes pratiques (s) ;
   2. Tous les obstacles qui ont été rencontrés ;
   3. Leçons retenues.
2. Quelles sont les questions les plus importantes que vous aimeriez adresser aux Rapporteurs Spéciaux dans le traitement de cette ensemble de recommandations, et y at-il autre chose que vous souhaitez que les Rapporteurs spéciaux sachent concernant les lois, politiques et pratiques relatives à la gestion des réunions dans votre pays ?